



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA TERRE DE PROVENCE
Utilisateur : MARTIN Sandrine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	158_2023
Objet :	Remise gracieuse pour les déficits constatés sur les régies de recettes
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-02 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	013-200035087-20231102-158_2023-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 013-200035087-20231102-158_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	890 o
Document principal (Délibération) Nom original : 158-2023_Remise_gracieuse_Déficits_Régies.pdf Nom métier : 99_DE-013-200035087-20231102-158_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	242.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 novembre 2023 à 17h58min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 novembre 2023 à 17h58min18s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 novembre 2023 à 17h58min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 novembre 2023 à 18h03min22s	Reçu par le MI le 2023-11-24

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 158/2023

**Objet : Remise gracieuse pour
les déficits constatés sur les
régies de recettes**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des Expositions de Noves, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 27 octobre 2023.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, M. François CHEILAN, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Eric CHAVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON, M. Cyril AMIEL, Mme Annie SALZE, M. Bernard REYNÈS.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FÉLICE.

Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.

Pour la commune de Mollèges : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à Cyril AMIEL*),

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*) Mme Jocelyne VALLET (*donne pouvoir à M. Eric LECOFFRE*).

Pour la commune de Rognonas : Mme Cécile MONDET (*donne pouvoir à Corinne CHABAUD*), M. Dominique ALIZARD (*donne pouvoir à Yves PICARDA*)

EXCUSÉS :

Pour la commune de Châteaurenard : Mme JARILLO Adélaïde, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT

Secrétaire de séance : M. Georges JULLIEN

M. le Vice-président aux Finances expose que suite à un contrôle des régies effectué par le SGC de Châteaurenard, une régularisation des déficits constatés a été demandée par le comptable public.

Ces déficits en caisse sont respectivement d'un montant de 100 €, 424 €, 75 € et 132.54 € pour les régies accès déchèteries, composteurs, conteneurs et tourisme.

Considérant que ces régies sont en activité depuis plusieurs années, avec la succession de plusieurs régisseurs, il est proposé au conseil communautaire de donner suite à la demande de remise gracieuse des régisseurs actuellement en fonction.

En cas de vote favorable du conseil communautaire, il sera proposé le vote d'une décision modificative pour ajouter des crédits correspondants au compte 65888 (autres charges de gestion courantes), financé par diminution du compte 615232.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

CONSIDÉRANT les procès-verbaux de vérification des régies de recettes du 4 juillet 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la régularisation des déficits constatés sur les régies,

CONSIDÉRANT la demande de remise gracieuse des régisseurs en fonction,

AYANT OUÏ l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

ACTE les déficits constatés sur les régies de recettes :

- d'un montant de 100 € pour la régie d'accès déchèteries,
- d'un montant de 424 € pour la régie composteurs,
- d'un montant de 75 € pour la régie conteneurs,
- d'un montant de 132.54 € pour la régie taxe de séjour tourisme.

DONNE un avis favorable à la remise gracieuse pour les déficits constatés sur les régies de recettes,

APPROUVE la prise en charge de ces déficits sur le budget principal, par opération d'ordre mixte au compte 65888.

Membres en exercice : 42

Votants : 40

Votes pour : 40

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 2 novembre 2023,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

